



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

LANGUES OFFICIELLES

CONCERTATION
INTERMINISTÉRIELLE
1998-1999

Canada 

TABLE DES MATIÈRES

La concertation interministérielle : des résultats tangibles

| | |
|--|---|
| Contexte | 1 |
| I. SECTEUR CULTUREL | |
| ✦ Agence Parcs Canada | 1 |
| ✦ Centre national des Arts | 1 |
| ✦ Commission de la Capitale nationale | 1 |
| ✦ Conseil des Arts du Canada | 2 |
| ✦ Office national du film du Canada | 2 |
| ✦ Patrimoine canadien | 2 |
| ✦ Société Radio-Canada | 3 |
| ✦ Téléfilm Canada | 3 |
| II. SECTEUR ÉCONOMIQUE | |
| ✦ Agence de promotion économique du Canada atlantique | 4 |
| ✦ Agriculture et Agroalimentaire Canada | 4 |
| ✦ Banque de développement du Canada | 4 |
| ✦ Développement économique Canada | 4 |
| ✦ Diversification de l'économie de l'Ouest Canada | 5 |
| ✦ Industrie Canada | 5 |
| ✦ Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | 5 |
| III. SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES | |
| ✦ Centre canadien de gestion | 6 |
| ✦ Condition féminine Canada | 6 |
| ✦ Conseil de recherches en sciences humaines du Canada | 6 |
| ✦ Développement des ressources humaines Canada | 6 |
| ✦ Santé Canada | 7 |
| ✦ Société canadienne des postes | 7 |
| IV. SECTEUR INTERNATIONAL ET ORGANISMES CENTRAUX | |
| ✦ Affaires étrangères et Commerce international Canada | 7 |
| ✦ Agence canadienne de développement international | 8 |
| ✦ Centre de recherches pour le développement international | 8 |
| ✦ Citoyenneté et Immigration Canada | 8 |
| ✦ Justice Canada | 8 |
| ✦ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada | 9 |
| ✦ Statistique Canada | 9 |



La concertation interministérielle : des résultats tangibles

Contexte

Les pages qui suivent présentent sommairement les principales réalisations des ministères et organismes fédéraux clés venant appuyer le développement des communautés minoritaires de langue officielle en 1998-1999. Ces réalisations découlent des mesures contenues dans les plans d'action préparés sur une base annuelle ou pluriannuelle par ces mêmes ministères ou organismes. Ces documents s'inscrivent dans le cadre de responsabilisation mis en place par le gouvernement canadien en 1994. Le lecteur peut consulter ces plans d'action en s'adressant directement au ministère ou à l'organisme qui l'intéresse.

SECTEUR CULTUREL

Agence Parcs Canada

L'Agence Parcs Canada s'est efforcée de fournir, dans les deux langues officielles, des produits de mise en valeur du patrimoine et de diffusion externe qui respectent et englobent les communautés minoritaires de langue officielle dans tout le réseau des parcs nationaux, des sites historiques nationaux et des aires protégées connexes. Pour ce faire, l'Agence a utilisé les médias locaux de langue officielle minoritaire, fourni des programmes d'éducation et d'interprétation dans les deux langues officielles, recruté des employés bilingues par le biais du programme Jeunesse Canada au travail, recruté des candidats issus des communautés minoritaires pour des postes bilingues, offert une formation linguistique continue aux employés pour mieux servir les membres de ces communautés et contribué au développement des communautés en les consultant et en assurant leur participation à ses activités. Au niveau local, Parcs Canada a appuyé et promu les communautés de langue officielle en situation minoritaire, en participant à des initiatives de développement économique les concernant (prestation de services, vente de produits, publicité, promotion auprès de salons professionnels), en s'associant à leurs événements culturels (festivals et fêtes du patrimoine) et en mettant au point de nouveaux produits reflétant ces communautés (expositions, tourisme, reconstitutions historiques). Des partenariats ont été conclus avec ces communautés et des produits (vidéos, trousse éducatives) ont été mis au point pour des groupes scolaires de langue minoritaire.

Centre national des Arts

Le Centre national des Arts (CNA) a maintenu son appui aux compagnies professionnelles de théâtre des communautés francophones en situation minoritaire. Il a en effet préparé, en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada et l'Association des théâtres francophones du Canada (ATFC), la deuxième édition (juin 1999) de l'événement *Les quinze jours de la dramaturgie des régions*, en invitant des troupes de théâtre francophones provenant de toutes les régions du Canada et de l'étranger, à se produire dans la capitale nationale. Le CNA fut aussi un des partenaires impliqués dans le lancement des Rendez-vous de la francophonie, le 15 mars 1999, dans le cadre de l'Année de la Francophonie canadienne.

Commission de la Capitale nationale

La Commission de la Capitale nationale (CCN) a poursuivi ses efforts pour rejoindre les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Elle a distribué des documents

éducatifs aux écoles de ces communautés pour mieux leur faire connaître la capitale, organisé, notamment auprès des jeunes issus de ces milieux, des spectacles et des manifestations de promotion qui leur ont permis d'y participer dans une plus large mesure qu'auparavant. Un sommet sur la jeunesse a été organisé, en octobre 1998, avec la participation de la Fédération de la jeunesse canadienne-française. La CCN a accordé aux artistes des communautés de langue officielle en situation minoritaire une place de choix lors d'événements comme Bal de neige, Les lumières de Noël au Canada, l'enregistrement des émissions « Chez Nous » et la Fête du Canada. Elle a poursuivi sa collaboration avec l'Alliance des radios communautaires (ARC), pour diffuser son message à l'ensemble des radios francophones du pays, avec le réseau TVA, pour les émissions télévisuelles destinées aux francophones hors Québec, ainsi qu'avec des stations de la minorité anglophone du Québec. Elle a appuyé l'organisation du Sommet de la Francophonie canadienne, de l'Année de la Francophonie canadienne ainsi que des Jeux de la Francophonie de 2001.

Conseil des Arts du Canada

Le Conseil des Arts du Canada a poursuivi l'intégration de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* à sa culture organisationnelle, en vue de développer l'expression artistique des communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'Entente multipartite, signée en 1998, par le ministère du Patrimoine canadien, le Centre national des arts, la Fédération culturelle canadienne-française et le Conseil des Arts renforce cet engagement stratégique en fournissant un cadre stratégique et des mécanismes de concertation. Le Conseil a soutenu plusieurs activités importantes, notamment *Les Quinze jours de la dramaturgie des régions* au Centre national des arts et le *Symposium d'art actuel* à Moncton. Il a poursuivi la mise en oeuvre des protocoles d'entente qu'il a signés, au cours de l'année 1997-1998, dans les domaines du théâtre et de l'édition francophones du Canada et il a entamé des discussions avec le secteur des arts visuels, afin de mettre au point une approche concertée pour le soutien des artistes visuels et de leurs organismes. Il continuera à tenir compte des besoins et des priorités des communautés artistiques de langue minoritaire en les consultant sur le terrain et en les invitant à participer à ses comités consultatifs et comités d'évaluation. Il diffuse de l'information sur ses programmes par l'intermédiaire des organismes régionaux de langue minoritaire et essaie de les inclure dans ses initiatives de développement international, comme le *Programme pilote international de théâtre*. Enfin, il a entamé des discussions sur la diffusion des arts avec la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF).

Office national du film du Canada

L'Office national du film du Canada (ONF) a participé à la production de nouveaux films dans ses studios documentaires en Acadie, au Québec, dans l'Ouest et en Ontario, en collaboration avec des cinéastes appartenant aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il a assuré la diffusion et la promotion de ces films à travers le Canada, notamment de films en français à l'extérieur du Québec et de films anglais au Québec. Son « cyberbulletin » et le site Web *FrancoCulture*, réseau culturel canadien-français sur Internet, présentent sa production cinématographique en langue française. L'ONF a signé une entente avec Ciné-Fête, revendeur spécialisé pour le marché francophone hors Québec, en vue de rendre sa production plus accessible aux communautés minoritaires. Il organise des séances de formation pour jeunes cinéastes en situation minoritaire et des concours pour ceux-ci en Acadie, en Ontario et dans l'Ouest canadien.

Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien a participé à la réalisation du *Symposium national sur les langues officielles au Canada*, qui s'est tenu à Ottawa, en septembre 1998, et a contribué à l'*Entente de collaboration multipartite sur le développement artistique et culturel des communautés francophones et acadiennes du Canada*. En outre, le Ministère a renouvelé l'engagement du gouvernement fédéral en faveur de l'enseignement des langues officielles, par la mise en oeuvre de mesures qui touchent trois millions de jeunes Canadiens et Canadiennes, en raison de l'octroi aux provinces et territoires d'un montant de 835 millions de dollars, réparti sur cinq ans. Il a aussi renouvelé les programmes d'échanges linguistiques et versé une contribution de 90 millions de dollars dans le cadre d'une entente quinquennale spéciale avec le gouvernement de l'Ontario, en vue de financer le parachèvement du système de gestion scolaire francophone de la province. Le ministère du Patrimoine canadien a collaboré avec les provinces et territoires à la prestation de services dans la langue de la minorité et à la promotion de la dualité linguistique. Il a participé à un ensemble d'événements qui auront des répercussions positives sur le développement de ses programmes d'appui aux langues officielles, dont le lancement de l'Année de la Francophonie canadienne, le 18 mars 1999,



qui mettra en valeur le dynamisme et l'apport de la francophonie canadienne à travers le pays, et la préparation du Sommet de la Francophonie de Moncton, qui augmentera la visibilité de la francophonie canadienne sur le plan international. L'initiative gouvernementale «Jeunesse Canada au travail» a permis, depuis l'été 1996, la création de près de 4 000 emplois à travers le Canada. En 1998-1999, le Ministère a veillé à assurer l'intégration des langues officielles au Nunavut, lancé des initiatives pour assurer la promotion à l'étranger des langues secondes et des industries canadiennes de la langue, mis en place un Centre national de formation en soins de santé en français ainsi qu'un groupe de travail interministériel sur la recherche dans le domaine des langues officielles et poursuivi sa contribution financière à l'administration de la justice dans les deux langues officielles. Il a appuyé une dizaine de festivals organisés pour les communautés de langue officielle, dont *Les quinze jours de la dramaturgie des régions*, développé la terminologie en français au bénéfice de la communauté muséale, conçu des expositions virtuelles bilingues sur Internet et mis en valeur la culture et le patrimoine des communautés minoritaires francophones et anglophones du pays. Les régions ont assuré l'application des politiques du Ministère aux niveaux régional et local, par exemple, le développement des concepts de télécommunauté et de développement rural en Atlantique ainsi que la préparation du Sommet de la Francophonie de Moncton; le développement d'initiatives permettant un meilleur accès aux services fédéraux pour la minorité anglophone du Québec; la renégociation de l'entente intergouvernementale sur la prestation de services provinciaux en français en Ontario; la promotion de la dualité linguistique, la prestation de services dans les deux langues officielles, l'expansion d'infrastructures et la création d'institutions communautaires dans les régions des Prairies et de l'Ouest.

Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada (SRC) a poursuivi ses efforts pour rejoindre les communautés minoritaires de langue officielle, notamment en étant à l'écoute de ces communautés lors des audiences publiques du CRTC et lors de consultations régionales. En 1998, la radio française a conclu, avec l'Alliance des radios communautaires (ARC), une entente visant à participer à un échange de services dans les domaines du journalisme, de la production et de la diffusion d'émissions radiophoniques. La SRC a formé de jeunes stagiaires en provenance des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et ses services en anglais au Québec ont été particulièrement attentifs aux besoins de la minorité anglophone. La télévision française a diffusé des émissions produites par des producteurs indépendants franco-ontariens et présenté des artistes des différentes régions du pays. Son réseau RDI présente quotidiennement la réalité des régions à tout le pays. Il en est de même à la radio française, notamment grâce au magazine culturel et artistique *Infoculture*.

Téléfilm Canada

Comme les années précédentes, Téléfilm Canada a effectué une tournée de consultation pancanadienne sur le Fonds de production de télévision (FPT) et a poursuivi sa participation au *Groupe de travail sur les arts médiatiques*. Ces rencontres ont permis de dégager des pistes d'action pour mieux répondre aux besoins des communautés en milieu minoritaire et de faire en sorte que les fonds de production soient alloués en tenant compte le plus possible des réalités des producteurs qui sont issus de ces communautés. Les devis de production des projets de langue française hors Québec ont progressé de 49% par rapport à l'année précédente, tandis que le volume de production en langue anglaise au Québec a été quatre fois plus élevé par rapport à la même période l'an dernier. Téléfilm a aussi accordé des subventions de doublage à quatre festivals qui ont présenté des films en français à Winnipeg, Moncton et Sudbury.

SECTEUR ÉCONOMIQUE

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Les activités de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA) visent à favoriser les possibilités de développement économique au Canada atlantique, selon quatre priorités stratégiques : défense des intérêts communautaires et coordination, commerce, innovation technologique, entrepreneuriat. L'accent a été mis sur la création et la croissance des petites et moyennes entreprises dans un contexte favorable au développement, ce dans des secteurs offrant des perspectives d'avenir. Ainsi, l'APÉCA a élaboré des produits liés au tourisme, comme le Village acadien de Pubnoco et le site historique de Grand-Pré en Nouvelle-Écosse, et à l'utilisation des technologies de l'information dans les communautés acadiennes. Elle a fait la promotion d'entreprises dans le cadre d'émissions télévisées et a financé des organismes chargés de l'expansion et de la diversification économique, notamment dans les communautés rurales. Elle a aidé financièrement les communautés francophones en offrant des subventions à des centres universitaires et à des associations régionales. L'Agence a établi un comité composé de représentants de ministères fédéraux et provinciaux à vocation économique, en vue de coordonner les activités économiques en marge du Sommet de la Francophonie de Moncton.

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Agriculture et Agroalimentaire Canada a veillé à ce que les communautés de langue officielle en situation minoritaire profitent pleinement des politiques du Ministère. Il a notamment établi des partenariats et des projets pilotes en matière de développement rural et communautaire, axés sur le développement de coopératives, avec ces communautés. Par exemple, un protocole d'entente a été signé avec l'Association des municipalités bilingues du Manitoba; la *Quebec Farmers' Association* a bénéficié de l'implantation de la stratégie ministérielle d'adaptation rurale au changement, laquelle a d'ailleurs fait l'objet de consultations à l'échelle nationale; et les communautés francophones de la Saskatchewan ont bénéficié d'un programme d'accès à la formation au niveau collégial, et d'accès à l'information grâce à l'inforoute. L'émission « La voix des villages », diffusée par les radios communautaires, et le Programme des expositions rurales ont permis l'échange d'informations entre communautés rurales minoritaires, tandis que le programme « Dialogue rural » leur a permis de participer au processus décisionnel du Ministère.

Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada (BDC) a appuyé le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire en favorisant la création et l'expansion des petites et moyennes entreprises appartenant à des membres de ces communautés, grâce à des conseils et à des prêts, notamment aux entreprises culturelles. Un cadre d'évaluation, visant à examiner l'application de la Partie VII, a rendu possible l'établissement de mécanismes permettant à la Banque de quantifier les incidences de ses programmes et services sur les communautés. Une révision des programmes a permis de constater qu'ils sont accessibles à celles-ci, tant pour ce qui est des entreprises à caractère industriel que des entreprises à caractère culturel. La BDC a été très présente dans les activités de marketing et de relations publiques, en concluant des ententes avec les médias à vocation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ces ententes ont porté sur l'achat de publicité, la production d'articles à caractère économique et sur les programmes et services de la BDC. La Banque a diffusé, sur les ondes de Radio-Canada, des émissions d'information sur ses programmes à l'intention des communautés et des émissions de radio communautaire sur l'économie. En outre, elle s'est associée aux activités d'associations à vocation économique et de gens d'affaires des communautés de langue officielle en situation minoritaire; à des groupes de concertation; au développement économique de la région de Hearst; aux chambres de commerce de groupes ethniques anglophones de la région de Montréal; et au forum de développement économique provincial de la Saskatchewan. Elle a accordé des prêts à plusieurs entreprises francophones ou anglophones en situation minoritaire ou établi des partenariats avec celles-ci.

Développement économique Canada

Développement économique Canada (DÉC) a procédé à l'examen des responsabilités de l'agence dans le cadre de la *Loi sur les langues officielles* et a adopté une déclaration de principe sur l'application de l'article 41. Au plan du développement



économique, l'accent a été mis sur les activités de sensibilisation et de promotion auprès de la communauté anglophone du Québec. Le bureau de l'Estrie a appuyé des événements locaux comme le symposium « Partenaires en affaires » et le *International Student Case Competition* de l'Université Bishop's. Le bureau régional de l'Est-du-Québec a veillé à ce que des placements-média bilingues sur le programme « Québec côtier » soient effectués auprès du journal *Pêche impact*. Le bureau régional du Nord-du-Québec a soutenu des projets structurants ponctuels à l'intention de la population autochtone, comme l'implantation de Stratégie Jeunesse pour les jeunes entrepreneurs autochtones, tandis que, dans la région de Montréal, l'agence a participé à des conférences et des forums économiques, offrant des possibilités de réseautage et des services divers aux entrepreneurs anglophones.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest (DÉO) a concrétisé quatre axes principaux de sa stratégie visant à doter les communautés de langue officielle en situation minoritaire des outils et mécanismes leur permettant un développement autocentré. Le premier axe est constitué des organismes de développement économique (un organisme autonome pour chacune des quatre provinces de l'Ouest), auquel DÉO fournit un appui financier; le deuxième axe est l'accès au capital, en vertu duquel DÉO s'est engagé à créer dans chaque province une caisse de prêts à l'intention des gens d'affaires francophones, administrée par l'organisme de développement économique de la province; le troisième axe est le secteur touristique, que DÉO subventionne par l'intermédiaire du Conseil touristique francophone de l'Ouest (CTFO) et le quatrième axe est la mise en valeur de l'entrepreneuriat, grâce à des projets et des événements appuyés par le Ministère.

Industrie Canada

Industrie Canada (IC) a mis en oeuvre un grand nombre de mesures et d'initiatives afin de favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ces efforts se sont concentrés surtout autour de cinq axes : sensibilisation et appui aux communautés, par la diffusion d'informations sur les réalisations d'Industrie Canada et le développement d'un plan de communication pour l'Année de la Francophonie canadienne; connectivité, par la réalisation de collections numérisées et de centres d'accès communautaires, l'établissement du programme « Franccommunautés virtuelles », la distribution d'ordinateurs et le financement de projets Rescol; développement économique, par le financement accordé à des organismes francophones du nord de l'Ontario (FedNor) et à la troisième édition du Forum des gens d'affaires francophones (Bathurst, juin 1999); information et formation, par la diffusion d'informations sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le cadre des programmes du Ministère et la formation d'étudiants dans le cadre du programme « Étudiants bien branchés »; et, enfin, concertation interministérielle, par la participation du Ministère au Comité national du développement des ressources humaines de la francophonie canadienne et à une entente signée avec Travaux publics et Services gouvernementaux, en vue de distribuer des ordinateurs excédentaires aux communautés.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a contribué au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire en leur fournissant des services et du matériel d'infrastructure : prêt d'espaces à bureaux au centre de théâtre francophone d'Ottawa-Carleton, La Nouvelle scène; envoi d'une lettre aux hôtels canadiens leur demandant d'étendre, au profit des ces communautés, le programme d'hébergement à tarif réduit pour le gouvernement fédéral; mise à jour du site Internet du gouvernement du Canada portant sur la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*; dons d'ordinateurs aux

associations communautaires; installation de tableaux électroniques indiquant le compte à rebours avant la tenue des Jeux de la Francophonie de 2001; offre d'un abonnement d'un an à l'*Actualité terminologique*; prêt de terrains fédéraux pour des activités sans but lucratif; offre de locaux pour des cours de formation professionnelle. TPSGC a aussi offert son appui technique au Forum économique 98 de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'au deuxième Forum des gens d'affaires francophones (Winnipeg, février 1998). Il a participé activement au Comité national du développement des ressources humaines de la francophonie canadienne et organisé des séances d'information à l'intention des minorités portant sur les thèmes « Comment faire affaire avec le gouvernement fédéral » et « Comment rédiger une proposition efficace ».

SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Centre canadien de gestion

Le Centre canadien de gestion a organisé des forums afin de sensibiliser les dirigeants des ministères et des organismes fédéraux à leurs obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* et à ses répercussions sur les activités gouvernementales. Il a favorisé, par ces programmes de perfectionnement des gestionnaires, une meilleure compréhension des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Un sondage sur la prestation de services a permis de connaître l'opinion de ces communautés sur les services publics.

Condition féminine Canada

Condition féminine Canada (CFC) a poursuivi ses consultations auprès des groupes de femmes des communautés de langue officielle en situation minoritaire et en a diffusé les résultats dans ses bureaux nationaux et régionaux. CFC a fourni des services professionnels à ces groupes, afin de faciliter le processus de demandes de financement dans le cadre de ses programmes. Il a octroyé des fonds pour appuyer les initiatives des groupes dans les domaines cibles du Programme de promotion de la femme. Le Ministère a favorisé l'accès des femmes des communautés de langue officielle en situation minoritaire aux fonds de recherche et diffusé des outils de communication portant sur des événements spéciaux comme la Journée internationale de la femme.

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC) a développé des thèmes stratégiques, comme la cohésion sociale, la santé et l'économie du savoir, dans le cadre desquels peuvent s'inscrire les projets reliés aux langues officielles. Il a poursuivi son appui, par l'octroi de bourses et de subventions, aux recherches portant sur la dualité linguistique canadienne et sur l'épanouissement des communautés francophones et anglophones minoritaires du Canada. Il a créé de nouveaux programmes : le programme « Alliances de recherche universités-communautés » (ARUC), qui vise à appuyer, en vue de répondre aux besoins de recherche des communautés, la création de partenariats entre les universités et les organismes communautaires, et le programme « Initiatives de développement de la recherche » (IDR), destiné à accroître les échanges et la collaboration dans les activités de recherche.

Développement des ressources humaines Canada

Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a informé les communautés de langue officielle en situation minoritaire de ses produits et services et s'est informé de leurs besoins. Le Ministère a veillé à ce que les dispositions de la *Loi sur les langues officielles* fassent partie intégrante de toutes les négociations entreprises avec les provinces et territoires sur le développement du marché du travail en faveur de ces communautés. Il a élargi son réseau de coordonnateurs régionaux et poursuivi, notamment par la création du Fonds d'appui, sa contribution aux deux comités nationaux de développement des ressources humaines (celui de la francophonie canadienne et celui de la communauté minoritaire anglophone du Québec). Il a subventionné des projets d'envergure nationale, comme le programme destiné aux groupes minoritaires francophones pour promouvoir l'alphabétisation, commandité des organismes de jeunes francophones et subventionné un programme d'emplois d'été. Il a été partenaire de la deuxième édition du Mondial de l'entrepreneuriat jeunesse.



Santé Canada

Le ministère de la Santé, a renouvelé, en vue de la préparation de son plan d'action 1999-2000, son engagement auprès des communautés minoritaires de langue officielle. Il a établi un processus rigoureux de planification afin de déterminer les mesures à prendre ainsi que les indicateurs de rendement pertinents, pour s'assurer du respect de ses obligations en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Les bureaux régionaux devaient ajouter des mesures particulières s'appliquant à la communauté minoritaire de leur province ou territoire, et les gestionnaires devaient s'efforcer de tenir compte des entreprises appartenant aux membres de cette communauté lors de l'acquisition de biens et de services. La Direction générale de la promotion et des programmes de santé du Ministère a contribué financièrement à un grand nombre de projets de santé publique destinés aux communautés de langue officielle en situation minoritaire dans toutes les régions du pays. La Direction générale des politiques et de la consultation a appuyé financièrement la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), dans le cadre du Fonds pour l'adaptation des services de Santé (FASS), pour la réalisation de son projet *La santé communautaire en français : modèle pour les communautés francophones et acadiennes du Canada*, qui vise à fournir l'information pertinente à l'amélioration des services de santé communautaires destinés aux francophones. Le FASS a aussi financé des projets destinés aux anglophones du Québec et aux communautés francophones vivant à l'extérieur du Québec. Enfin, le Ministère a appuyé le Réseau des intervenants et intervenantes francophones en santé et en services sociaux de l'Ontario (RIFSSSO).

Société canadienne des postes

La Société canadienne des postes a maintenu son engagement auprès des communautés minoritaires de langue officielle, en remettant notamment les Prix d'alphabétisation de Postes Canada. Elle a lancé le « Programme scolaire de Postes Canada », en vue de donner aux élèves le goût d'écrire, et fait la promotion de l'Année de la Francophonie canadienne auprès de ses employés. Elle a accordé son parrainage ainsi qu'une aide financière à de nombreux groupes, organismes et institutions d'enseignement oeuvrant en faveur des communautés minoritaires, notamment : la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF), *Literacy Partners of Quebec*, la Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique, la Fondation des oeuvres acadiennes, *Laubach Literacy*, La Dictée Paul Gérin-Lajoie, *RECLAIM*, le Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation, Alpha-Toronto, et Le Collège Frontière. Elle a appuyé des associations représentant les communautés minoritaires, des organismes contribuant à leur bien-être, des émissions de télévision destinées aux adultes ainsi que la création du réseau des radios communautaires de l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC). Elle a offert des prix d'alphabétisation lors de manifestations culturelles diverses, telles les foires de revues et de livres, ainsi que des prix d'accomplissement en journalisme.

SECTEUR INTERNATIONAL ET ORGANISMES CENTRAUX

Affaires étrangères et Commerce international Canada

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a principalement centré ses activités de mise en application de l'article 41 de la LLO sur la préparation du VIII^e Sommet de la Francophonie (Moncton, septembre 1999), et des nombreuses activités et conférences s'y rattachant. Un des principaux objectifs du Sommet est de promouvoir la francophonie acadienne et la francophonie canadienne en général. Le Ministère a aussi offert son concours pour la

tenue de colloques et de séminaires sur la francophonie dans des établissements postsecondaires hors Québec (Moncton, Collège Glendon, Université Laurentienne). Il a participé à diverses manifestations culturelles, artistiques et éducationnelles et offert sa participation à plusieurs organisations mettant en valeur la francophonie canadienne (Conseil de la chanson, TV5, Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires, Semaine de la Francophonie, magazine *Confluence*, vidéo sur la Consultation Jeunesse au Sommet, Concours Galaxie jeune poésie francophone, Salon du livre de l'Outaouais, Forum francophone des affaires, Grand Train de la Francophonie, Agence universitaire de la Francophonie, etc.). Il a, de plus, appuyé les activités d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales dédiées à la promotion de la francophonie.

Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a accordé d'importantes subventions aux institutions universitaires et aux collèges communautaires et techniques en milieu minoritaire, qui participent à ses programmes de coopération institutionnelle ou bilatérale. Elle a permis à des diplômés des communautés minoritaires de langue officielle d'effectuer des stages dans les pays en voie de développement et a favorisé l'inscription d'étudiants étrangers dans les universités francophones hors Québec. L'Alliance des radios communautaires (ARC) a bénéficié d'un financement pour la création de documents sur le développement international. L'ACDI a également versé des fonds à des partenaires associés à des membres des communautés par l'entremise de divers organismes. Elle a approuvé des projets des communautés minoritaires pour l'Année de la Francophonie canadienne et a participé au financement du Sommet de la Francophonie et du Forum des gens d'affaires francophones qui s'est déroulé à Bathurst, en juin 1999. Elle en a profité pour informer les communautés de son Programme de coopération industrielle.

Centre de recherches pour le développement international


Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a accordé des subventions aux universités des communautés minoritaires de langue officielle pour accueillir des invités de pays en voie de développement et financer des congés sabbatiques. Le Centre a financé des organismes nongouvernementaux, des sociétés savantes et a offert des bourses dans le but d'aider de jeunes chercheurs et de futurs agents de développement, dont certains appartiennent aux communautés minoritaires de langue officielle. Il a aussi permis à des membres de ces communautés de participer au programme international de formation *Lead Canada*, en vue de créer un réseau mondial de futurs dirigeants agissant dans la perspective du développement durable. Le CRDI a fait un effort particulier pour se faire connaître auprès des communautés minoritaires de langue officielle.

Citoyenneté et Immigration Canada

Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a renforcé son action auprès des communautés minoritaires de langue officielle dans toutes les régions du Canada, en améliorant les services à la clientèle, notamment en Ontario; en participant à de nombreuses activités communautaires, par exemple au Québec, et en assurant des services d'établissement en fonction des besoins, comme ce fut le cas au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. En outre, des services de formation linguistique en français ont été offerts au Nouveau-Brunswick, à la suite d'une entente conclue avec la province. De plus, des ententes concernant les services d'établissement, comprenant une clause de bilinguisme, ont été conclues avec la Colombie-Britannique et le Manitoba. Le Ministère a aussi fait un effort particulier en vue d'informer les communautés de langue officielles de ses programmes et réalisations, sous la forme de documentaires et de matériel de promotion bilingue. L'importance des langues officielles et du bilinguisme au Canada a été soulignée auprès des immigrants, notamment par la distribution de matériel pédagogique et par la création d'un site Web. Les communautés ont eu accès aux bureaux du Ministère à l'étranger, en vue de la distribution de leur matériel promotionnel.

Justice Canada

Le ministère de la Justice a participé à l'organisation du Symposium national sur les langues officielles du Canada, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et Patrimoine canadien. Il a présenté un ouvrage intitulé : *Lois linguistiques du Canada annotées* dans la série *Nouvelles perspectives canadiennes* de Patrimoine canadien, participé à l'enseignement du



droit et de la rédaction législative à l'Université d'Ottawa au bénéfice des juristes de langue minoritaire, travaillé à la mise sur pied d'un site Web donnant des renseignements sur les sources éducatives en matière judiciaire et juridique au Canada. Il a financé la Fédération des juristes d'expression française de common law, dans le but de développer des travaux de vulgarisation et d'information juridiques pour faciliter l'accès aux services juridiques auprès des communautés minoritaires de langue officielle, versé une subvention à un projet pilote du gouvernement du Manitoba pour offrir des services judiciaires et administratifs dans une communauté à forte proportion francophone, poursuivi sa contribution au Programme national d'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO), axé sur le développement d'instruments pour améliorer cette administration, et offert sa contribution à la promotion du bijuridisme législatif, notamment dans le domaine de l'harmonisation des lois fédérales.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), en tant qu'organisme central, a rehaussé la visibilité du programme et de l'appui aux communautés de langue officielle auprès des ministères et organismes fédéraux, par l'inclusion de la mise en oeuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles dans le processus de planification stratégique du gouvernement. Il a sensibilisé les Conseils régionaux des hauts fonctionnaires aux dispositions de la Loi, nommé des champions des langues officielles auprès de ces ministères et organismes, publié le rapport d'un groupe de travail externe intitulé *Maintenir le cap : la dualité linguistique au défi des transformations gouvernementales* (janvier 1999), en vue d'analyser l'impact de ces transformations sur l'application de l'article 41, et embauché, en collaboration avec le bureau du Conseil privé et Patrimoine canadien, le consultant qui a rédigé le rapport intitulé *Collectivités minoritaires de langues officielles : promouvoir un objectif gouvernemental* (novembre 1998), en vue de promouvoir ces collectivités auprès des ministères et organismes gouvernementaux. Le SCT a produit un document de travail, destiné à ces institutions, intitulé *Principes en matière de langues officielles guidant la préparation et l'analyse des présentations soumises au Conseil du Trésor par les institutions fédérales*. Il a organisé le Symposium national sur les langues officielles au Canada, en vue de promouvoir le développement des communautés, poursuivi la mise en oeuvre de son protocole d'entente avec Patrimoine canadien sur la mise en oeuvre des articles 41 et 42 de la LLO, appuyé activement le Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne, organisé des séances de formation sur les langues officielles, favorisé la participation de jeunes des minorités de langue officielle aux stages de la fonction publique et utilisé les médias de ces communautés pour en faire la promotion.

Statistique Canada

Statistique Canada a participé à une vaste consultation menée à la grandeur du pays par Patrimoine canadien, en vue de connaître les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire en matière de données statistiques. Le Ministère a annoncé la diffusion d'un cédérom visant à permettre à ces communautés d'accéder, à moindre coût, aux données du recensement de 1996 les concernant. Il a participé au Comité interministériel sur la recherche et l'analyse, présidé par Patrimoine canadien, sur des sujets quantifiables intéressant les minorités linguistiques et assuré le suivi du Symposium sur les données linguistiques de 1998. Il a publié une étude intitulée *Les langues au Canada-Recensement de 1996* dans la série *Nouvelles perspectives canadiennes* de Patrimoine canadien et sensibilisé son personnel aux besoins des communautés minoritaires de langue officielle.